

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2021

21-02-012

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Bilal HALHOUL, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Agnès SEJOURNET, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Thierry MARTY pouvoir à Gabi HÖPER, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Denis SIRDEY, Esther SCHREIBER pouvoir à Gabi HÖPER, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

CULTURE

DEMANDES DE SUBVENTIONS À LA DRAC NOUVELLE AQUITAINE, À LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE ET AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE DANS LE CADRE DE LA 30 ÈME ÉDITION DU FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE FES'ARTS ET DE LA SAISON CULTURELLE 2021

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Libourne a souhaité réserver une place prépondérante au spectacle vivant,

Considérant que le Liburnia, théâtre municipal, est ainsi considéré comme un lieu majeur de diffusion permettant à un large bassin de population de partager avec les artistes accueillis des moments uniques et privilégiés,

Considérant, qu'à côté de cet équipement culturel, le festival international de Libourne « Fest'arts » est un événement phare porté par la Mairie de Libourne par ses partenaires institutionnels

Considérant que Fest'arts, dont la 30ème édition planifiée 5 au 7 août 2021, a su s'ancrer dans la ville et son territoire et marquer ainsi l'esprit d'un large public,

Considérant que la Ville de Libourne souhaite que ses partenaires institutionnels l'accompagnent dans son engagement financier,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès des collectivités et institutions ci-après l'attribution des subventions mentionnées et à percevoir les montants de ces soutiens

DRAC Nouvelle Aquitaine :

40 000€ au titre des accueils en résidence et des actions culturelles

Région Nouvelle Aquitaine :

30 000€ au titre de de Fest'arts , manifestation du spectacle vivant soutenue par la Région Nouvelle Aquitaine

22 500€ au titre de la saison culturelle du Théâtre le Liburnia (Scènes de Territoire)

Conseil Départemental de la Gironde :

27 000€ dans le cadre des scènes d'été en Gironde

Imputation budgétaire : budget annexe festivités et actions culturelles – chapitre 74

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le Fait à Libourne

11 février 2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne